

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2020 à 19h00 COMPTE RENDU

Ouverture de la séance à 19h par Monsieur Guy GATOUNES maire de la commune de Reynès.

Mme Florence CARLIER-RUIZ est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le Maire procède à l'appel.

Sont présents : Guy GATOUNES, Florence CARLIER-RUIZ, Bernard PIERA, Elvire ASPART, Joseph FARRE, Véronique CANET, Frédéric HEBRARD, Isabelle LAPCHIN, Jean-François BOIX, Sylvain GARCIA, Stéphanie

VALOGNE, Jean-François DUNYACH, Philippe HERVE, Patrick BERNARD

Absence excusée : Mme Gaëile FARRIOL

Mme Gaëlle FARRIOL a donné procuration à Mme CARLIER.

Après avoir reçu la démission de Mme Corinne MARTIN, Mme Montserrat ESCUDERO a été invitée à siéger au conseil municipal. Ayant reçu sa démission, M. Patrick BERNARD suivant de la liste « Reynès dynamique et solidaire » a été invité à son tour à siéger au conseil municipal.

Monsieur Patrick BERNARD recevra sa convocation comme l'ensemble des conseillers municipaux de manière dématérialisée. Il transmettra au secrétariat son adresse mail.

Mr Philippe HERVE propose qu'un message « accusé réception » soit renvoyé une fois la convocation reçue par mail au service administratif. Ceci afin de s'assurer qu'il n'y ait pas eu de problème de transmission à l'envoi des convocations.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/06/2020
- Désignation des membres des Commissions (CCID, modification des Commissions Communales)
- Bail stand de vente au pont de Reynès
- Vente colombarium

Tous les votes ont eu lieu à main levée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2020

Rappel règlementaire

Le compte rendu de séance est en application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, affiché sous huit jours. Il appartient au Maire de préparer ce compte rendu et il a la responsabilité de faire procéder à son affichage sur le panneau de la mairie.

Le compte rendu a pour but de retracer les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Suite au décret n° 2016-146 - article 2 -du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales, le compte-rendu des séances du conseil municipal « est affiché, par extraits, à la porte de la mairie et il est mis en ligne sur le site internet de la commune. »

Le compte rendu du 05/06/2020 a été transmis exceptionnellement à tous les conseillers municipaux par mail. Aussi, Monsieur le Maire informe qu'à compter de ce conseil municipal, il appartiendra aux conseillers municipaux de prendre connaissance des comptes rendus sur le site de la mairie et/ou sur le panneau d'affichage de la mairie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour 15

Monsieur le Maire répond à la remarque faite par M. Jean-François Dunyach lors du dernier conseil municipal, en lui précisant que l'affichage de la convocation du conseil municipal n'est pas obligatoire sur tous les panneaux de la commune article R.2121-7 du CGCT.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CCID

Commission Communales des Impôts Directs

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

Le maire ou l'adjoint délégué qui préside la commission et 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des

Liste des 12 titulaires proposés :

Mme Sabine PRIVAT – Pierre FALGUERES XIFFRE- Serge ARNAUDIES - Thierry FOCH – Eve PIERA – Christian SOLA – Marie GATOUNES – Dolores MAS - Jean-François DANYACH – René FARRE - Emilie FARRE - Carine BLANCH

Liste des 12 suppléants proposés :

Raymond Bernard MARCO – Henri LANOIS - Philippe ARMENTIER – Pascal CADENE – Ingrid DUNYACH - Alain DABOUZY - Laurent ARNAUDIES - Jacques ASPART - Vanessa GUEREIN – Dolores GATOUNES – René DUNYACH – Jean VINAS

A savoir que les services de la DGFIP ne désigneront que 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi la liste transmise. La proposition est adoptée à la majorité.

Vote: Pour 13 Abstention 2

Commissions Communales

Monsieur Jean-François Dunyach, lors du précédent conseil municipal, a demandé que ses colistiers conseillers municipaux intègrent certaines commissions. Afin de respect du principe de la représentation proportionnelle, Monsieur le Maire propose que les membres de la liste d'opposition se positionnent sur les différentes commissions municipales.

Il a été procédé à un vote par commission :

A été désigné lors du dernier conseil municipal comme membre de la commission Finance (budget, impôts, subventions, taxes locales...): Mme Florence Carlier-Ruiz, Guy Gatounes.

Mr Patrick Bernard est intégré à sa demande à cette commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Commission urbanisme et sécurité (urbanisme, PLU, cadastre.) : Bernard Piera, Sylvain Garcia, Guy Gatounes Mr Philippe Hervé intègre à sa demande la commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Commission développement économique et agriculture (commerces, producteurs, artisans, agriculture, forêt et environnement...) : Guy Gatounes, Florence Carlier, Frédéric Hébrard

Mr Jean-François Dunyach est intégré à sa demande à cette commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Commission environnement et travaux (voierie, électricité, eau, assainissement, ordures ménagères, fibre, internet...) : Joseph Farré, Bernard Piera, Fredéric Hébrard,
Mr Philippe Hervé est intégré à sa demande à cette commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Commission gestion du personnel : Guy Gatounes, Véronique Canet, Gaëlle Farriol Mr Jean-François Dunyach est intégré à sa demande à cette commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Commission action sociale et relations publiques (actions sociales, cadre de vie, associations, cérémonies) : Elvire Aspart, Véronique Canet, Stéphanie Valogne, Jean-François Boix, Mr Patrick Bernard est intégré à sa demande à cette commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Commission (obligatoire) Marché appel d'offre : Guy Gatounes, Florence Carlier, Bernard Piera, Joseph Farre, Elvire Aspart

Mr Patrick Bernard est intégré à sa demande à cette commission malgré 3 voix pour et 12 contre

Aucun des membres de l'opposition n'a souhaité participer aux trois commissions suivantes : Ecole Enfance Jeunesse ; Sport Tourisme Patrimoine et Communication.

BAIL STAND DE VENTE PONT DE REYNES

Monsieur le Maire a rencontré la semaine dernière, la compagne de Monsieur BOUDERROUAYA et Mr DARDAR (repreneur potentiel) pour discuter du devenir du stand de vente de fruits et légumes du Pont de Reynès. Le bail d'exploitation est caduque depuis le 15 septembre 2019, mais malgré cela sans autorisation légale, Monsieur BOUDERRAYA a continué à exploiter son commerce. Cette situation n'a pas été régularisée par l'ancienne municipalité, de Mr DUNYACH.

A ce jour, et depuis fin mars, Monsieur BOUDEROUAYA est dans l'incapacité d'exploiter son stand.

Deux courriers recommandés lui ont été adressés pour lui demander de restituer les clés du local.

Aussi, compte tenu de l'absence de réponse de sa part, et dans la nécessité de régler cette situation, Monsieur le Maire a prie attache auprès du cabinet d'avocate conseil de la commune : le cabinet « HGC »



La municipalité doit régler ce contentieux ouvert par la non restitution des clés. Le cabinet d'avocats représenté par Maître PARE, remettra fin de semaine prochaine son rapport afin de pouvoir s'engager dans une procédure juridique.

Monsieur le Maire souhaitant avoir des précisions sur l'historique des baux signés, interroge Monsieur Jean-François DUNYACH sur certaines irrégularités relevées par le cabinet d'avocats.

Monsieur DUNYACH a précisé qu'aucun des deux baux n'ont fait l'objet d'un vote en conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ce stand de vente situé aux abords de la D115 est un élément essentiel pour le développement économique de la commune et qui, de plus contribue à l'image Reynésienne. Il est important que la municipalité se positionne sur une future affectation commerciale.

Monsieur le Maire demande à ce que le conseil municipal approuve cette démarche afin de solutionner cette problématique.

Cette démarche est approuvée à la majorité Pour 12 Abstention 3

VENTE COLUMBARIUM

Mr Christian FROIDEFOND a fait la demande d'achat d'une cavurne au cimetière du Vila. Il souhaite réserver dans le columbarium bloc 5 l'emplacement n°15.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la vente de cet emplacement.

Approuvée à la majorité

Vote: Pour 12 Contre 1 Abstention 2

Séance close à 19h32 Par Monsieur le Maire M. Guy GATOUNES